



Gaspillage de médicaments

Réduction du gaspillage de médicaments en Suisse – rôle des pharmaciens

Position de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

23.05.2025

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'engage activement en faveur d'un usage responsable des médicaments en Suisse et souligne le rôle central des pharmaciens dans la réduction du gaspillage de médicaments. Réduire le gaspillage permet non seulement de contenir les coûts et de préserver l'environnement, mais aussi de renforcer la sécurité de l'approvisionnement. Pourtant, de nombreuses prestations fournies dans ce domaine restent insuffisamment reconnues. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse appelle donc à une valorisation ciblée et à un financement adéquat des prestations favorisant un usage rationnel des médicaments, comme le soutien à l'adhésion thérapeutique ou la fabrication de préparations magistrales.

Contexte

Le gaspillage de médicaments représente un problème majeur pour le système de santé, avec des répercussions aussi bien économiques qu'écologiques. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse considère la durabilité comme un enjeu stratégique pour l'avenir des pharmacies et plaide pour une revalorisation et une rémunération équitable des mesures visant à réduire le gaspillage de médicaments. Les pharmaciens contribuent déjà de manière essentielle à une utilisation appropriée des médicaments, de la remise et le conseil liés aux traitements prescrits à l'élimination des médicaments non utilisés. Toutefois, cette contribution est largement effectuée sans incitation adéquate. Des initiatives politiques en cours, telles que la motion Humbel [22.4245](#) « Halte au gaspillage des médicaments ! » et la motion CSSS-N [24.3397](#) « Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments », se saisissent de cette problématique et soulignent la nécessité de prendre des mesures concrètes pour réduire le gaspillage de médicaments.

Prestations des pharmaciens et mesures visant à réduire le gaspillage de médicaments

Les prestations fournies par les pharmaciennes et pharmaciens jouent un rôle central dans les mesures suivantes:

- **Remise d'emballages de taille appropriée**

La délivrance de la taille d'emballage la plus appropriée en termes de dosage et de durée de traitement fait partie intégrante des responsabilités des pharmaciens en tant que spécialistes du médicament¹:

- En règle générale lors de la remise de médicaments.
- En cas de traitement nouvellement prescrit, on remet en premier lieu le plus petit emballage disponible afin de vérifier l'efficacité et la tolérance du médicament.
- Remise limitée à 3 mois maximum pour les traitements de longue durée en cas de maladies chroniques, afin d'éviter les excédents.

¹ 832.10 Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) art. 56, al. 5 et pharmaSuisse. [Convention tarifaire RBP IV/1, annexe 3 ch. 5](#) [consulté le 07.07.2025]

- **Soutien à l'adhésion thérapeutique**

Le manque d'adhésion (non-prise ou prise incorrecte des médicaments prescrits par le médecin) conduit à l'inefficacité des traitements et à une consommation inutile de médicaments. Des études montrent que dans les pays industrialisés, jusqu'à 50 % des patients ne prennent pas leur traitement médicamenteux tel qu'il leur a été prescrit.² Les pharmaciens aident les patients à prendre correctement leurs médicaments en leur prodiguant des conseils personnalisés, en leur remettant des semainiers, des médicaments mis sous blister ou dans le cadre de projets interprofessionnels en collaboration avec les médecins prescripteurs (comme dans le cadre de la prestation officinale myCare Start, qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote³).

- **Fabrication de préparations individuelles (préparations magistrales)**

Les pharmaciennes et pharmaciens disposent des compétences nécessaires pour fabriquer eux-mêmes, sur prescription médicale, des médicaments adaptés individuellement aux patients, dans la quantité, le dosage et la forme galénique requis. Comme ils répondent en tous points au besoin du patient auquel ils sont destinés, ces médicaments « sur mesure » permettent d'améliorer l'adhésion thérapeutique et participent à éviter le gaspillage de médicaments. Cependant, des tarifs obsolètes empêchent une rémunération adéquate de ces prestations de fabrication, car la structure tarifaire actuelle ne couvre pas de manière adéquate le prix des substances et du matériel ni le coût de la fabrication des médicaments à formule.

- **Collaboration interprofessionnelle et soins coordonnés**

L'étroite collaboration entre les pharmaciens, les médecins et le personnel infirmier favorise le dialogue et l'échange de compétences, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des soins et à l'utilisation adéquate des médicaments. Des modèles éprouvés, tels que les cercles de qualité entre médecins et pharmaciens ainsi qu'entre médecins, pharmaciens et personnel soignant dans les EMS (p. ex. modèle fribourgeois⁴ ou vaudois⁵ d'assistance pharmaceutique dans les EMS) ou dans les soins à domicile, montrent que les coopérations interprofessionnelles réduisent les coûts, améliorent la qualité des soins et favorisent l'optimisation de la prescription de médicaments. Cependant, malgré leurs effets positifs, ces prestations ne sont pas encore reconnues ou rémunérées pour les groupes de patients.

Pour exploiter efficacement ces synergies, des solutions numériques sont nécessaires. Les outils comme le dossier électronique du patient (DEP), le plan de médication partagé ou l'ordonnance électronique sont indispensables pour permettre le partage structuré et rapide des informations. Ils contribuent à renforcer la sécurité des traitements médicamenteux, à éviter les doubles prescriptions et à améliorer l'adhésion thérapeutique de manière ciblée. En parallèle, elles réduisent les charges administratives liées à la communication entre les groupes professionnels. Il s'agit donc de promouvoir et d'assurer le développement pérenne de cette infrastructure numérique, condition fondamentale pour assurer des soins coordonnés et durables – et donc aussi pour une réduire efficacement le gaspillage de médicaments.

² World Health Organization (2003). Adherence to Long-Term Therapies: *Evidence for Action*. URL: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42682> [consulté le 07.07.2025]

³ La prestation myCare Start s'adresse aux personnes commençant un nouveau traitement médicamenteux pour une maladie chronique. Depuis 2023, pharmaSuisse mène une étude sur la nouvelle prestation myCare Start, qui vise à encourager l'adhésion thérapeutique en début de traitement d'une pathologie chronique. La prestation se déroule en étroite collaboration interprofessionnelle avec les médecins prescripteurs. La 2^e phase de l'étude devrait s'achever fin 2026. URL: <https://pharmasuisse.org/fr/prestations/pour-le-quotidien-official/mycare-start> [consulté le 07.07.2025]

⁴ pharmaSuisse. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS). Factsheet 16.12.2024. URL: https://pharmasuisse.org/system/files/media/documents/2025-01/Mod%C3%A8le%20FR_fiche%20technique_2024_VF_0.pdf [consulté le 07.07.2025]

⁵ Unisanté (2023). Services pharmaceutiques rendus dans les établissements médico-sociaux: Évaluation du modèle vaudois de prise en charge. Raisons de Santé n° 91, Lausanne. <https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-091> [consulté le 07.07.2025]

Revendications

Concrètement, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse formule les revendications suivantes pour renforcer les prestations pharmaceutiques mentionnées, faire avancer efficacement la réduction du gaspillage de médicaments et promouvoir une gestion durable des médicaments:

- 1. Reconnaissance et rémunération adéquate des prestations officinales visant à réduire le gaspillage de médicaments.**
- 2. Promotion de la collaboration et de la numérisation entre les professions de santé, y compris au moyen d'incitations financières**
- 3. Intégration de la durabilité aux objectifs stratégiques du système de santé, compensation adéquate des coûts d'élimination assumés par les pharmacies, et examen de mesures supplémentaires pour limiter le gaspillage.**

1. Reconnaissance et rémunération adéquate des prestations pharmaceutiques visant à réduire le gaspillage de médicaments.

En tant qu'experts du médicament, les pharmaciens jouent un rôle clé dans la réduction du gaspillage de médicaments. Ils apportent une contribution importante – notamment par la promotion de l'adhésion thérapeutique, la fabrication de préparations magistrales ou encore la pratique de déprescription⁶, notamment dans les EMS.

La mise sous blister automatisée constitue une autre contribution significative. Cette méthode permet de délivrer les médicaments de manière plus efficace et plus précise. Il est prévu d'introduire, dans la nouvelle convention tarifaire RBP V, la mise sous blister mécanique en tant que prestation distincte. À l'avenir, seuls les médicaments effectivement mis sous blister seront ainsi facturés, au lieu des emballages entiers. Cette prestation sera également accessible aux résidentes et résidents des EMS.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette mesure importante de réduction du gaspillage de médicaments, il faut assurer une neutralité des coûts sectorielle – son financement ne pouvant être assuré à partir des budgets RBP existants. Les économies réalisées sur les coûts des médicaments pourront ainsi compenser les frais liés à la mise sous blister.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse exige donc la reconnaissance systématique de ces prestations, la création de conditions-cadres claires pour renforcer le rôle des pharmacies, la suppression des obstacles réglementaires inutiles et, surtout, une rémunération adéquate. Il s'agira également d'intégrer la neutralité des coûts sectorielle dans la RBP V, afin d'établir durablement la mise sous blister mécanique en tant que prestation distincte et de contribuer ainsi efficacement à la réduction du gaspillage de médicaments.

2. Promotion de la collaboration et de la numérisation entre les professions de santé, y compris au moyen d'incitations financières

La collaboration interprofessionnelle et le recours à des solutions numériques sont des facteurs clés pour accroître la sécurité médicamenteuse et réduire le gaspillage de médicaments. Pour promouvoir efficacement cette collaboration, des conditions-cadres et des incitations appropriées sont nécessaires. pharmaSuisse revendique dès lors une promotion active et un soutien financier pour l'intégration

⁶ La déprescription désigne une réduction structurée de la posologie ou l'arrêt d'un traitement dont l'indication n'est plus donnée, ou lorsque le risque dépasse les bénéfices attendus. Cela inclut par exemple l'arrêt de médicaments qui augmentent le risque de chute chez les personnes âgées.

technique des systèmes numériques par les prestataires de soins, la levée des obstacles réglementaires, ainsi que la reconnaissance et une rémunération adéquate des prestations interprofessionnelles – notamment lorsqu’elles bénéficient à un groupe de patients, comme dans le cadre de cercles de qualité ou de collaborations interprofessionnelles visant à optimiser le traitement médicamenteux.

3. *Intégration de la durabilité aux objectifs stratégiques du système de santé, compensation adéquate des coûts d’élimination assumés par les pharmacies, et examen de mesures supplémentaires pour limiter le gaspillage.*

En plus de délivrer des médicaments, les pharmacies récupèrent et éliminent correctement les médicaments non utilisés ou périmés. Cependant, il n’existe actuellement ni réglementation uniforme ni rémunération claire pour ces prestations d’élimination: dans certains cantons, les coûts d’élimination sont pris en charge par le canton, dans d’autres, ils sont laissés à la charge des pharmacies. De plus, les pharmacies doivent parfois fournir un travail supplémentaire, comme le déblistérage des comprimés ou l’élimination séparée de différentes formes galéniques, sans que ce travail soit rémunéré. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande donc une réglementation nationale uniforme et une indemnisation appropriée du temps, du personnel et des ressources financières que les pharmacies consacrent à la reprise et à l’élimination correcte des médicaments.

Par ailleurs, la durabilité doit être inscrite comme objectif stratégique du système de santé. Outre la reconnaissance financière des prestations d’élimination, d’autres mesures et adaptations légales visant à réduire le gaspillage de médicaments doivent être envisagées. Cela inclut notamment la promotion de la recherche et de l’innovation par un soutien ciblé aux projets pilotes et aux études dans ce domaine.

Conclusion

Les pharmaciens jouent un rôle clé dans la réduction du gaspillage de médicaments. Pour exploiter pleinement leur potentiel, il faut des conditions-cadres claires ainsi qu’une reconnaissance et une rémunération adéquates des prestations.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande donc: la reconnaissance et la rémunération ciblées des prestations des pharmaciens qui contribuent à réduire le gaspillage de médicaments; l’instauration de processus et de règles de rémunération uniformes pour la reprise et l’élimination des médicaments; la promotion et la rémunération de la collaboration interprofessionnelle (notamment via les outils numériques), ainsi que l’inscription de la durabilité parmi les objectifs stratégiques du système de santé.

Contact: PublicAffairs@pharmaSuisse.org